



## Compte rendu du conseil municipal du 13/04/2021

Début de la séance à 19H00

**Présents :** Eric LAHILLADE, Serge BELLOCQ, Monique CLAVERIE, Sandrine PETITGRAND, Elodie CONGE, Francis PLANTE, Yvon LOUBELLE, Robert GUGLIELMI, Mireille GIRAUDO, Sébastien PUYO, Eric LARROQUETTE, William FREYSSINET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Caroline GROSSOT

**Absents excusés :** Agnès POUDROUX, Mélanie LAFITTE

**Secrétaire de séance :** Serge BELLOCQ

### **1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10/03/2021**

Approuvé à l'unanimité

### **2 – Provision pour risques (Délibération 2021-20)**

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M14, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous :

#### **- Au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant**

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances. La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2021, le risque est estimé à environ 3 000 €

Vu l'instruction budgétaire M14, Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré** et à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire au budget primitif 2021 les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessous :

- Provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : 3 000 € (trois mille euros)

### **3- Vote des taux des taxes 2021** (Délibération n°2021-21)

Les taux des taxes actuels sont les suivants :

- Taxe foncière bâtie = 7.45 % et taxe foncière non bâtie = 12,76 %

Le fait est que la commune est bien en deçà des taux appliqués pour les communes de même strate et que la suppression de la taxe d'habitation empute une partie des recettes du budget

Aussi, il est proposé d'augmenter les taux de 0.5 % et les taux seraient donc les suivants :

- Taxe foncière bâtie = 7.95 % et taxe foncière non bâtie = 13.26 %

La part communale de la taxe foncière bâtie est additionnée à la part départementale arrêtée à 16.97 % et se porterait donc en totalité à 24.92 %

**VU** le budget principal 2021, qui sera équilibré en section de fonctionnement par le produit fiscal attendu lié aux taxes ;

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de fixer des taux d'imposition pour l'année 2021, comme suit :

- **Taxe sur le Foncier Bâti (dont taux départemental) : 24.92 % (TFB)**
- **Taxe sur le Foncier Non Bâti : 13.26 % (TFNB)**

### **4-Subventions aux associations** (Délibérations n° 2021-26 ; 2021-27 ; 2021-28 ; 2021-29 ; 2021-30)

**Le Conseil municipal décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ↳ Festiv'Adour : 1 000 €
- ↳ OCCE (école les cigognes) : 1 100 €
- ↳ Association culturelle : 1 000 €
- ↳ Resto du cœur : 200 €
- ↳ CFA Dax Oeyreluy : 100 €

### **5- Vote du Budget Principal 2021** (Délibération n°2021-22)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2021 de la commune :

#### **Investissement**

DEPENSES  
Prévisions : **1 686 030 €**

RECETTES  
Prévisions : **1 686 030 €**

#### **Fonctionnement**

DEPENSES  
Prévisions : **1 050 170 €**

RECETTES  
Prévisions : **1 050 170 €**

### **6- Vote du Budget Pôle Médico-commercial 2021** (Délibération n°2021-23)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe du Pôle médico-commercial 2021:

#### **Investissement**

DEPENSES  
Prévisions : **438 178 €**

RECETTES  
Prévisions : **438 178 €**

## Fonctionnement

DEPENSES  
Prévisions : **418 267 €**

RECETTES  
Prévisions : **424 485 €**

## 7- Vote du Budget Photovoltaïque 2021 (Délibération n°2021-24)

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe Photovoltaïque 2021 :

### Investissement

DEPENSES  
Prévisions : **27 280 €**

RECETTES  
Prévisions : **27 280 €**

### Fonctionnement

DEPENSES  
Prévisions : **15 698 €**

RECETTES  
Prévisions : **15 698 €**

## 8- Clôture de la collectivité 239 – Budget locaux commerciaux (Délibération n° 2021-25)

Le budget annexe « locaux commerciaux » ou collectivité 239, initialement destiné à la gestion des commerces du Pôle Médico-Commercial (encaissement des loyers, charges d'entretien...) n'a jamais été utilisé par la commune.

La commune dispose donc d'un budget annexe dont elle ne se sert pas, ce qui peut générer des imbroglios administratifs et financiers.

Après concertation avec la comptable du trésor, il a été convenu de clôturer cette collectivité.

**Vu** la demande de la comptable du trésor demandant la clôture de cette collectivité,

**Vu** l'exposé de M le Maire,

**Le Conseil municipal décide**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **De clôturer la collectivité 239 – Locaux commerciaux Saubusse**

Clôture de la séance à 21h00